

Protocole Covid 19 dans nos résidences

1. Introduction

Le protocole repris ci-après est le dispositif mis en place dans nos résidences pour répondre aux différentes problématiques liées au Covid (quarantaine, cas de Covid avéré ou soupçonné).

2. Recommandations émises par Sciansano pour les quarantaines

- Les étudiants doivent séjourner à une adresse unique. L'adresse de ce logement doit être communiquée à l'avance aux étudiants pour qu'ils puissent le renseigner via le formulaire de localisation de passagers.
- Tout contact avec d'autres personnes doit être évité, y compris les personnes qui restent dans la même maison / emplacement (toujours garder une distance de 1,5 m est la règle générale).
- Les serviettes, le linge de lit et les ustensiles / assiettes / ustensiles de cuisine ne doivent pas être partagés avec d'autres colocataires. **Si possible, la personne en quarantaine doit utiliser une toilette et une salle de bain séparées.**
- Les étudiants doivent être joignables à tout moment par les autorités sanitaires, et le cas échéant, apporter leur collaboration en listant leurs contacts rapprochés.
- Les visites de personnes "externes" ne sont pas autorisées.
- La participation physique aux activités sociales et académiques n'est pas autorisée pendant cette période de 14 jours. Les cours ne peuvent être suivis qu'en ligne, pas sur le campus.
- La quarantaine ne peut être effectuée avec des personnes à risque (par exemple : personnes de plus de 65 ans, personnes avec une condition médicale sous-jacente telle que des problèmes cardiaques, pulmonaires ou rénaux ou personnes dont l'immunité est affaiblie).
- **Les étudiants peuvent quitter leur résidence - s'ils portent un masque facial - pour les besoins essentiels** tels que l'achat de nourriture ou de fournitures médicales, l'organisation de questions financières urgentes, etc.
- L'utilisation des transports publics doit être évitée autant que possible.

3. Protocole d'application en cas de quarantaine au retour d'une zone rouge

Tout étudiant arrivant d'une zone rouge doit en informer son gestionnaire de résidence. Il devra respecter le dispositif de quarantaine tel que décrit au point 2.

Au sein de la Résidence et au cas où il ne dispose pas de sanitaires privés, il lui sera attribué un bloc sanitaire. Celui-ci sera identifié avec un message sur la porte. Cet espace sera nettoyé régulièrement.

Concernant l'utilisation de la cuisine, un horaire particulier sera attribué à l'étudiant pour l'utilisation de celle-ci. Les autres étudiants de la résidence en seront informés pour ne pas qu'ils utilisent la cuisine au même moment. L'étudiant, avant son départ de cet espace, devra

nettoyer toutes les surfaces et poignées qu'il aura utilisées (le matériel sera mis à disposition).

Enfin, il sera demandé à tous les étudiants de porter le masque lors de chaque déplacement dans la résidence.

4. Protocole d'application en cas de cas Covid avéré

- Si un étudiant est testé positif à la covid, il doit se signaler immédiatement à l'adresse covid@ulb.be
- Il doit aussi contacter immédiatement le gestionnaire de sa résidence et le responsable des résidences (thibault.mertens@ulb.be) et mentionner qu'il séjourne dans une résidence universitaire de l'ULB.
- Si le cas est confirmé, l'étudiant doit impérativement en informer son gestionnaire de résidence. Celui-ci organisera une solidarité pour aider l'étudiant lors de sa quarantaine (pour faire ses courses notamment)
- En cas de sanitaires partagés, un bloc sanitaire lui sera attribué et bien identifié comme tel. Celui-ci sera nettoyé régulièrement.
- Concernant l'utilisation de la cuisine, un horaire particulier sera attribué à l'étudiant pour l'utilisation de celle-ci. Les autres étudiants de la résidence en seront informés pour ne pas qu'ils utilisent la cuisine au même moment. L'étudiant, avant son départ de cet espace, devra nettoyer toutes les surfaces et poignées qu'il aura utilisées (le matériel sera mis à disposition).

5. Protocole d'application en cas de cas Covid soupçonné

- Si un étudiant présente des symptômes (toux, écoulement nasal, mal de gorge, essoufflement, vous avez de la fièvre...), il doit s'isoler et contacter son médecin généraliste par téléphone ou le service médical de l'ULB (2929).
- Idem protocole retour de zone rouge